

« Nous constatons que les Rectorats refusent de plus en plus souvent leur détachement à de jeunes agrégés et certifiés qui ont obtenu un contrat doctoral ou un poste d'A.T.E.R. à l'Université.

Ces refus ont des conséquences humaines et professionnelles graves pour les collègues concernés ; ils désorganisent dès aujourd'hui les enseignements universitaires et fragilisent de nombreux départements d'Études romanes.

La pénurie d'enseignants dans les collèges et lycées ne saurait justifier ces décisions qui, en opposant arbitrairement enseignements secondaire et supérieur, mettent en péril la formation doctorale, compromettent l'avenir de la recherche et affaibliront à court terme les universités françaises.

Nous appelons les instances responsables à réexaminer ces décisions individuelles qui emportent de lourdes conséquences collectives. »

Votée à l'unanimité par la 14e section, le 19 septembre 2017.